

AGENT DE POLICE MUNICIPALE

CATÉGORIE C

Missions principales du poste

Exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique.

ACTIVITÉS PRINCIPALES	COMPÉTENCES REQUISES
- Assurer la rédaction et l'exécution des arrêtés de police du Maire. Constater par procès-verbaux les contraventions - Renseigner et écouter les administrés et commerçants. Assister les personnes vulnérables et prévenir les incivilités, la petite délinquance et les cambriolages. - Gestion des doléances (circulation, stationnement, hygiène, propreté, santé publique, travaux) - Surveillance de la voie publique ainsi que des bâtiments communaux (écoles, collèges, gymnases, cimetières, stades, marchés) - Sécurisation et surveillance du bon déroulement des manifestations et cérémonies publiques - Opération coordonnée avec la police nationale - Gestion capture d'animaux en divagation et déclaration de chiens dit dangereux - Gestion des objets perdus et trouvés - Fourrières des véhicules épaves ou en stationnement abusif - Attestations d'accueil - Constats d'insalubrité - Constats de dégradation	- Savoir : - Connaissance de la réglementation dans le domaine des pouvoirs de police du maire - Connaissance du cadre réglementaire, - Connaissance des compétences des forces étatiques, gestion des situations d'urgence ou à risques - Maintenir une veille juridique - Savoir-faire : - Travailler en équipe - Traiter et exploiter les constats, savoir orienter les administrés vers les services compétents - Participer aux réunions : sécurité routière, scolaire - Rédiger et appliquer les arrêtés - Identifier les sites et bâtiments sensibles - Rédiger les procès-verbaux - Intervenir sur la voie publique - Faire face à un public difficile - Savoir-être : - Disponible, Réactif et Ponctuel - Sens du dialogue et de l'écoute, Force de proposition - Respect de la hiérarchie, Respect de devoir de confidentialité et de déontologie - Sens du service public et de l'organisation rigueur et autonomie

Particularités et contraintes : - Permis B,

- Présence le week-end, les jours fériés ou en nocturne selon les manifestations organisées par la Commune, ou autre événements et interventions urgentes.

- Patrouille pédestre et VTT
- Port d'une tenue spécifique
- Bonne condition physique

Notifié le :

Signature